

République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09 décembre 2021

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 02/12/2021
Présents : 6	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM</i>
Votants: 8	Présents : Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Martine GEORGES, Michel GEORGES, Jordan MAHDADI
Pour: 8	Absents excusés représentés: Frédéric RICHERT, Yannick MARTIN par Franck LOUTRE
Contre: 0	Absents excusés:
Abstentions: 0	Absents: Pierre ELLMANN, Fanny HECKEL Secrétaire de séance: Aurélie LONGFORT

Délibération n° 2021_12_06

Objet: Institution d'une commission intercommunale d'Aménagement Foncier

Les communes de BERLING et HANGVILLER ont demandé au Département de la Moselle le lancement d'une procédure d'aménagement foncier sur leur territoire.

Suite à une concertation avec les élus de HANGVILLER et pour faciliter les futurs échanges parcellaires, il apparaît opportun de procéder à un aménagement foncier intercommunal BERLING-HANGVILLER.

Aussi, le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- d'instituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier BERLING-HANGVILLER.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et affichage à la porte de la mairie le 14 décembre 2021

Ont signé les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 14 décembre 2021
Le Maire, Ernest HAMM

RF Sous préfecture de Sarrebourg
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2021 057-215700642-20211209-2021_12_06-DE

Ernest

